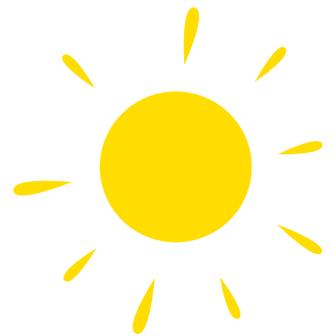


# PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PARTICIPATIFS ET CITOYENS





Face aux enjeux du développement durable, un vaste champ d'innovation sociale s'est ouvert qui a permis l'émergence de nouveaux modèles d'organisation économique. La prise de conscience de nombreux citoyens sur la nécessité de changer de comportements en matière de production et de consommation, notamment énergétique, et d'agir par eux-mêmes pour lutter contre le changement climatique a conduit à l'émergence d'initiatives locales. C'est dans ce contexte foisonnant que sont apparus les projets participatifs et citoyens. Coconstruits avec des acteurs privés et publics (collectifs de citoyens, associations, collectivités territoriales, salariés, bénéficiaires, fournisseurs, etc.), ils visent à se réapproprier de manière citoyenne la production d'énergie, mais aussi les travaux de maîtrise de la demande énergétique.

## UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE "PAR TOUS ET POUR TOUS"

Si dans certains pays tels que l'Allemagne ou le Danemark, les projets participatifs et citoyens représentent déjà une tendance forte, il a fallu attendre le début des années 2000 pour voir apparaître les premières initiatives citoyennes françaises dans le domaine énergétique (photovoltaïque, hydraulique, éolien, biomasse). D'abord portées exclusivement par des groupements citoyens, la majorité des actions entreprises aujourd'hui sont coconstruites avec des collectivités locales et des partenaires privés aux côtés des citoyens. Le processus d'élaboration et de conduite de ces projets est donc par essence collaboratif et favorise la mutualisation des forces et des compétences, sur des projets qui nécessitent souvent un engagement de moyen ou long terme. L'ancrage local des projets et des acteurs qui les pilotent permet également de rester en phase avec les spécificités du territoire concerné et de tenir notamment compte du bâti et du patrimoine naturel local. Les projets d'énergies renouvelables dits citoyens ou participatifs relèvent d'une recherche d'appropriation par les citoyens, directement et sans intermédiation, des moyens de production pour des raisons à la fois environnementales, économiques et sociétales. Ils associent les outils de la finance participative à des principes de gouvernance démocratique et localisée et des démarches de concertation favorisant l'acceptabilité des projets.

### LES ORIENTATIONS POLITIQUES FRANÇAISES

Afin de définir des orientations communes aux acteurs engagés dans le processus de transition énergétique, la France s'est dotée le 17 août 2015 de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) qui fixe des objectifs en termes de transition énergétique, de renforcement de son indépendance énergétique et de lutte contre le changement climatique. La part des énergies renouvelables dans la consommation finale devra ainsi atteindre, à l'horizon 2020, 23 % de la consommation finale brute d'énergie dans le cadre des objectifs européens (27 % pour le secteur électrique) pour se hisser à 32 % en 2030 (avec 40 % pour l'électricité). Derrière ces objectifs chiffrés se dessine la volonté de modifier un système énergétique encore très centralisé et peu diversifié pour le faire évoluer vers un système territorialisé, fondé sur une plus grande part d'investissements locaux, à coûts opérationnels maîtrisés. Les mécanismes participatifs apparaissent de ce fait comme des outils-clé dans l'appropriation locale des enjeux du changement climatique et dans la territorialisation des réponses qui leur seront apportées.

## MODES DE GOUVERNANCE ET FORMES JURIDIQUES

Il existe énormément de modèles de projets collaboratifs. D'une mise de fonds minoritaire dans un projet piloté par un opérateur énergétique privé à une gouvernance entièrement prise en charge par des collectifs d'usagers ou d'habitants, la participation citoyenne peut revêtir des formes variées selon le type de projet, de gouvernance souhaitée et selon les modalités de répartition prévues pour les retombées financières du projet. Cette diversité de modèles est positive et synonyme de flexibilité.

### DES ENTREPRISES INVESTIES DANS LEUR TERRITOIRE

Les formes juridiques les plus fréquemment choisies pour ce type de projet sont :

#### Les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif)

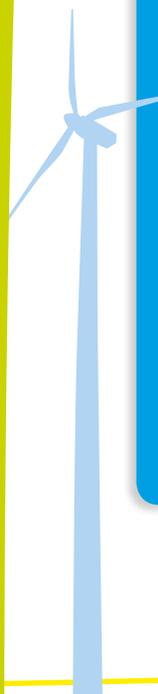
Créées par la loi du 17 juillet 2001, les SCIC sont des Sociétés à capital variable régies par le code de commerce. Avec une SCIC, des acteurs variés (collectivités publiques, associations, particuliers, usagers, bénévoles ou salariés) s'unissent autour de projets qui répondent à des besoins collectifs identifiés sur leur territoire et créent une entreprise dont la propriété est collective et au sein de laquelle le pouvoir s'exerce démocratiquement. Fondées sur les principes d'intérêt collectif et d'utilité sociale, elles visent à la production de biens ou services et s'inscrivent dans une logique de développement durable et local. Le mode de gouvernance collective d'une SCIC repose sur « une personne pour une voix » (un système de pondération pouvant toutefois être adopté pour simplifier le fonctionnement de la société). Les SCIC sont tenues de reverser au moins 57,5 % de leurs excédents annuels dans une réserve comptable afin de pérenniser leur autonomie financière et leurs actions, et de favoriser la préservation de patrimoine collectif durable.

#### Les SAS (Société par Actions Simplifiées)

Cette forme de société réunit des personnes morales (SEM, SCIC, associations) et des personnes physiques, et établit des règles de fonctionnement coopératives (définies dans les statuts ou via un pacte d'actionnaires). Chaque actionnaire a une voix et contribue à la constitution du capital. Contrairement à la SCIC, la SAS permet une redistribution des résultats et un partage des réserves, selon le pacte prédéfini par les actionnaires.

#### La SEM (Société d'Économie Mixte)

Cette forme juridique convient notamment aux projets dans lesquels des collectivités sont fortement impliquées car le capital d'une SEM doit être majoritairement détenu par une personne morale de droit public (part comprise entre 51 et 85 %).



## À CHAQUE PROJET SON MONTAGE FINANCIER

Mener un projet en énergie renouvelable requiert un volume d'investissement important. Les fonds propres investis par les actionnaires peuvent être constitués par souscription citoyenne. Le financement externe, souvent sous forme d'emprunt bancaire, est quant à lui soumis aux contraintes d'accès aux capitaux et au coût du capital. Ce dernier dépend directement de la perception des risques et de l'existence d'outils de financements préférentiels. Le domaine des énergies renouvelables étant par essence fortement capitalistique, cette question du coût du capital joue un rôle déterminant dans l'équilibre économique de ces projets à moyenne ou longue maturité. Il faut donc rassurer et convaincre pour accéder à des financements à coût supportable.

### LE RÔLE DES ACTEURS PUBLICS

L'association d'acteurs citoyens et d'entités publiques telles que des collectivités permet de réduire le risque perçu par les prêteurs. En effet, si les acteurs publics jouent un rôle dans la conception des projets (mise en relation des acteurs, concertation et acceptation des projets), ils peuvent également faciliter le financement grâce à la mise en place de fonds de garantie ou à l'octroi de subventions ou d'avances remboursables. En investissant dans les projets, ils rassurent d'autres investisseurs potentiels. Et dans certains cas, ces investissements consolident voire élargissent le budget de ces collectivités grâce aux résultats obtenus.

### QUAND L'ÉPARGNE SE FAIT PARTICIPATIVE

À échelle individuelle, participer au financement d'un projet photovoltaïque ou éolien près de chez soi, c'est devenir acteur, apporter une réponse, une alternative aux crises énergétiques climatiques mais aussi à la crise financière. C'est participer à la transition des énergies de stock vers les énergies de flux, donc renouvelables, et souscrire à une épargne utile, locale, traçable qui fait travailler l'argent "en circuit court". L'investissement est peu risqué mais rentable et les réalisations sont directement observables par les épargnants puisqu'elles sont faites sur leur territoire. Cette épargne participative permet d'assouvir une appétence accrue pour l'autoconsommation.

En France, l'épargne participative n'en est qu'à ses balbutiements. En tenant compte du fait que l'épargne des ménages français détenue sur des livrets réglementés est estimée à près de 600 milliards d'euros, on imagine aisément qu'une forte marge de progression s'offre à ce secteur.

Pour s'engager financièrement dans des projets d'énergies renouvelables, les citoyens ont aujourd'hui le choix entre plusieurs formes d'investissement, parmi lesquelles les Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigale), les Clubs d'investissement dans les énergies renouvelables citoyennes (CIERC) ou les Offres au public de titres financiers (OPTF).

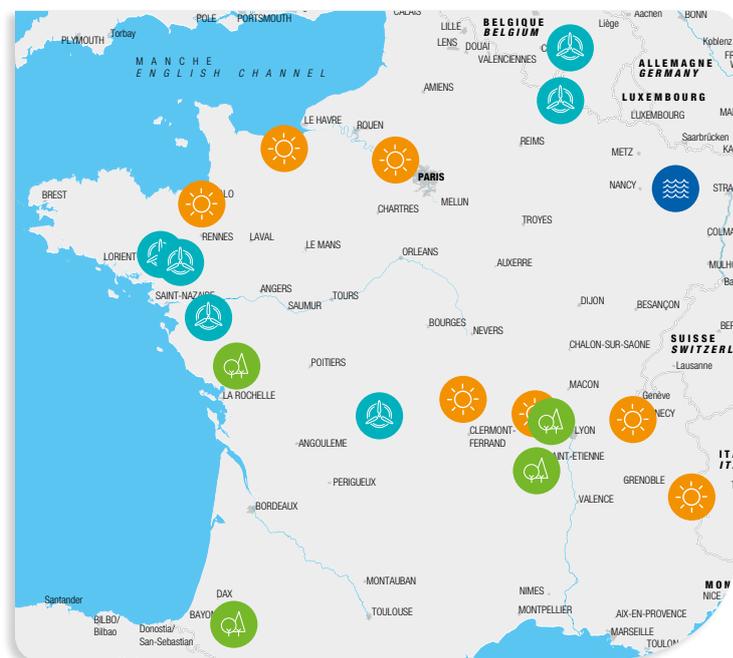
### L'OPTION DU CROWDFUNDING

Une autre forme d'épargne participative, à forte marge de progression elle aussi, a fait son apparition dans le champ des projets participatifs dédiés aux énergies renouvelables : les plateformes de crowdfunding (financement participatif).

Cet outil permet de collecter les apports financiers d'un grand nombre de particuliers par le biais d'une plateforme sur internet. D'abord initié en France dans le secteur culturel, ce mécanisme de financement s'est depuis répandu à d'autres champs de la sphère économique.

Le décret du 16 septembre 2014 relatif au financement participatif a marqué une prise en compte significative des mutations enclenchées dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Il a également fourni un cadre réglementaire propice au développement de cette finance participative.

Les plateformes de crowdfunding offrent une grande simplicité dans les démarches. On peut ainsi investir en quelques clics, des montants même réduits. Il suffit d'une connexion pour que chaque épargnant s'informe en temps réel sur l'évolution des projets qu'il soutient. Autre spécificité de cet outil : sa grande viralité. Avec internet et les réseaux sociaux, chaque épargnant a les moyens de faire connaître son engagement et d'en susciter d'autres. Le crowdfunding peut également constituer une première entrée dans le monde de l'action citoyenne et de la transition énergétique en sensibilisant et mobilisant des acteurs qui ne se sentent pas encore mûrs pour porter eux-mêmes des projets mais ont la volonté d'agir.



SOLAIRE



EOLIEN



HYDROLIQUE



BIOMASSE

# PLUS-VALUE DES PROJETS PARTICIPATIFS ET CITOYENS

## UNE NOUVELLE DYNAMIQUE SOCIALE

Soutenir un projet participatif et citoyen, c'est assumer une forme de responsabilité citoyenne. C'est se donner les moyens de repenser notre façon de consommer l'énergie et de la produire. C'est aussi une façon de se réapproprier les questions énergétiques du point de vue de la gouvernance et du financier.

Avec sa diversité d'acteurs, le plus souvent locaux (habitants, usagers, fournisseurs et banques implantés sur le territoire, collectivités territoriales, etc.), un projet participatif génère une nouvelle dynamique sociale, fait évoluer la relation entre élus, entrepreneurs et citoyens. Il stimule une reconnaissance de chacun dans son expertise et son engagement et favorise le dialogue et une appréhension vertueuse de l'organisation et du développement économique local. L'implication dans ces projets génère une montée en compétences des citoyens participants. Ils sont parties prenantes de la transformation et de la dynamique d'un territoire.

## UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE LOCALE VERTUEUSE

Avec de tels projets, on sort du modèle économique classique de gros projets dont les montages financiers sont construits grâce à la participation de fonds de pension et dont les bénéfices repartent sans irriguer les territoires.

Ces formes d'exploitation partagée des ressources énergétiques locales impactent également positivement les économies locales des territoires concernés. Un projet participatif permet de maintenir et de créer des emplois : les énergies renouvelables constituant de nouvelles filières, elles sont génératrices de nouveaux emplois. Elles permettent également d'encourager le tissu économique local en offrant du travail aux acteurs économiques locaux (artisans, installateurs...).

Un projet participatif et citoyen constitue donc à la fois une action porteuse de sens et une démarche économique rentable. C'est sans doute pour ces multiples atouts que ces projets commencent à attirer l'attention de grands industriels et énergéticiens qui observent avec intérêt ces laboratoires d'expérimentation sociale et économique et envisagent de nouvelles interactions.

Si l'on regarde une nouvelle fois du côté de nos voisins européens, on observe qu'en décidant collectivement et non plus seulement en laissant ce rôle à l'État, de nouveaux modèles se dessinent. Ainsi l'exemple du Danemark où, dès les années 1990, 80 % de l'éolien était porté par des acteurs locaux. Ou en Allemagne aujourd'hui où près de 50 % des projets d'énergies renouvelables électriques sont initiés et menés par des acteurs locaux, publics, privés et des citoyens.

## EN ÎLE-DE-FRANCE

La centrale photovoltaïque de la Biocoop du Mantois figure parmi les premiers projets qui ont vu le jour en Île-de-France. Initiée par les gérants du magasin du Mantois, cette initiative a permis l'installation d'une centrale de panneaux photovoltaïques sur la toiture du nouveau bâtiment du magasin Biocoop qui se voulait écologiquement exemplaire en termes de construction mais aussi d'exploitation. Une dynamique citoyenne initiale a été appuyée par un consortium regroupant des pionniers en épargne éthique (la Nef), en photovoltaïque (HESPUL), un bureau d'études (INDDIGO) et un développeur de projets d'énergies renouvelables (Philippe VACHETTE). Le montage du projet a nécessité trois ans de travail, de 2008 à 2011. Pour le mener à bien, la forme juridique d'une société par actions simplifiée (SAS) a été choisie et l'investissement s'est constitué pour 61 % sur fonds propres et pour les 39 % restants, sur emprunt bancaire. L'apport en fonds propres a été collecté via souscription citoyenne par SCA Solira devenue depuis Énergie Partagée. Depuis sa mise en service en 2011, la centrale produit 58,7 Mwh par an (soit la consommation moyenne de 23 foyers) grâce à 420 m<sup>2</sup> de toiture équipés.

Rédaction : Christelle Chevallier  
Coordination éditoriale : Pascale Céron et Élise Faure / ARENE Île-de-France  
Design Graphique : Studio de création visuelle On y croit !  
Crédits photo : Énergie Partagée  
Imprimeur : IMS Pantin  
Date d'impression : novembre 2015

EN SAVOIR +  
SUR LES PROJETS PARTICIPATIFS MENÉS PRÈS DE CHEZ VOUS



**ARENE Île-de-France**  
**Lionel Guy**, Chef de projet Efficacité énergétique et Énergies renouvelables  
l.guy@areneidf.org / Tél : 01 83 65 37 72  
Cité Régionale de l'Environnement  
90-92 avenue du Général Leclerc - 93500 Pantin  
Tél. : 01 83 65 37 50  
[www.arenidf.org](http://www.arenidf.org)



**Association Énergie Partagée**  
40, rue de l'Échiquier - 75010 Paris  
Tél : 01 80 18 92 21  
[www.energie-partagee.org](http://www.energie-partagee.org)

